



L'action sanitaire ensemble

GDS
Loire

REGISTRE D'ELEVAGE année 2020

Ce registre vous est offert par le GDSA de la Loire. Il s'adresse à tous les détenteurs de ruches.

Il est obligatoire conformément à l'arrêté du 5 juin 2000.

Ce document est à conserver 5 ans avec le récépissé de votre déclaration annuelle.

NOM
Prénom
Adresse
Code Postal
Ville
Tél.
E-mail
N° API
N° SIRET.....

A CONSERVER PENDANT 5 ANS

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE LA LOIRE (42)

Président : Monsieur Vincent VEY
Adresse : 2 Rue de la Bornière
42570 SAINT HEAND
Tél : 06 66 17 03 44
E-mail : vincentvey@hotmail.fr

Secrétaire : Monsieur Olivier TIFFET
Adresse : Lieu Dit Les Giraudières
42170 SAINT JUST ST RAMBERT
Tél: 06 89 89 48 08
E-mail : otiffet@gmail.com

Trésorier : Monsieur Florent TATIN
Adresse : Coursières des Vignes
42480 LA FOUILLOUSE
Tél : 06 82 59 35 11
E-mail : fftatin@gmail.com

Vétérinaire chargé du suivi sanitaire
Docteur Huguette JALON
Adresse : 5 chemin d'urfé
42260 St Germain Laval
Tél: 06 78 33 34 24
E-mail : h_jalon@hotmail.com

D.D.P.P - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION DES POPULATIONS

Adresse 10 Rue Claudius Buard
42000 St Etienne
Tél: 04 77 43 44 44
E-mail : ddpp@loire.gouv.fr
Nom de la personne chargé de l'apiculture : Gérard ALIBERT

Fiches synthétiques

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

1 - Des caractéristiques de l'exploitation de Monsieur

Fiches synthétiques

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

2 - Des mouvements de ruches (entrées, sorties, transhumances, destructions, ...)

Fiche de suivi

Donnée(s) soin(s) et nourrissement

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

1 - Des données du suivi sanitaire des ruchers

Fiche de suivi

Donnée(s) soin(s) et nourrissement

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

2 - Des soins et interventions + nourrissement

Rucher n°	Date	Traitement préconisés et nbre de ruches concernées	Dosage par ruche et modalités d'application	Durée du traitement	
				du	au
	Date	Nature du nourrissement	Quantité	Remarques	
		Liquide (sirop)			

Agrapher sur cette page la Déclaration annuelle de ruchers.

Agrapher sur cette page les ordonnances.

Manipulations et observations diverses (Apiculteur, vétérinaire, TSA, DDPP,...)